

**AIDE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES TOUCHEES PAR
LA PANNE DE COURANT DE JUIN 2026**

**Déclaration d'assurance relative aux dommages causés par
la panne de courant du 24 au 28 juin 2026**

Ce document est proposé à titre indicatif :

- dans le cadre de l'instruction de l'aide régionale apportée aux entreprises situées en Yvelines impactées par la panne de courant ;
- **dans le cas où l'entreprise sinistrée n'est pas en mesure d'apporter la preuve que des biens endommagés ou des dépenses engagées ne sont pas couverts par l'assurance.**

DECLARATION DE NON-PRISE EN CHARGE

(à compléter par l'assureur)

Je, soussigné (e) M./ Mme (*nom-prénom*), en qualité de (*fonction*) de la compagnie d'assurances (*nom de la compagnie*) certifie que le contrat « » (*intitulé du contrat/n°*) de l'entreprise (*nom de l'entreprise*) - SIRET :, souscrit auprès de notre compagnie et garantissant les locaux professionnels situés au :
.....
..... (*Adresse de l'établissement*)

ne couvre pas les risques suivants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : .././....

Cachet et signature :